

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 438

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguer, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 8 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons la suppression de la réduction du tarif de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TIFCE) pour les aéronefs qui s'approvisionneraient au sol en électricité.

Cependant, il est lassant de voir que l'affaiblissement de la fiscalité est le seul levier que semble connaître le Gouvernement pour mener des politiques dites « écologiques ». Si le Gouvernement veut vraiment réduire les émissions de CO₂, il peut commencer par supprimer les tarifs réduits de TICPE sur le gazole non routier ou sur le transport de marchandises. Ou encore, développer des transports publics alternatifs écologiques, tels que le train, en interdisant les vols lorsqu'il existe une alternative en train de moins de 4h, en instaurant des quotas carbones individuels.

En économie comme en écologie, le moins disant fiscal systématique n'est pas une bonne politique publique. C'est pourquoi nous demandons la suppression de cet article.